

DRA120 - Droit des difficultés des entreprises

Présentation

Prérequis

Public:

Collaborateurs des services contentieux, juridiques, financiers et commerciaux des entreprises.

Dirigeants d'entreprise, futurs chefs d'entreprise, repreneurs d'entreprises.

Conditions d'accès:

Il est **absolument indispensable** d'avoir le niveau de l'unité d'enseignement " Présentation générale du droit " (DRA 001) ou de l'unité d'enseignement " Initiation aux techniques juridiques fondamentales " (DRA 002) ou posséder de bonnes connaissances de base en droit des affaires, ainsi que les unités d'enseignement DRA112 et DRA113.

Aucun prérequis professionnel n'est demandé pour l'inscription à cette unité d'enseignement.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les procédures amiables permettant la prévention des difficultés des entreprises - alerte, mandataire *ad hoc* et conciliation.
- Analyser les procédures de traitement judiciaire de ces difficultés - sauvegarde (accélérée et financière accélérée) redressement judiciaire, liquidation judiciaire, rétablissement professionnel.
- Connaître l'étendue des pouvoirs du débiteur ainsi que la responsabilité encourue en cas d'ouverture d'une procédure collective.
- Présenter les différentes sanctions frappant les dirigeants des entreprises en cas de redressement et de liquidation judiciaire.

Compétences

Les enseignements dispensés dans le cadre de cette unité d'enseignement apportent à l'auditeur des solides connaissances en matière de prévention des difficultés des entreprises. A l'issue de la formation, l'auditeur doit avoir acquis les compétences nécessaires pour trouver, dans les procédures collectives, une issue favorable à une situation financière compromise. Elle doit également lui permettre de maîtriser le volet social de ces mécanismes de sauvegarde de l'entreprise.

Programme

Contenu

I.- Le traitement amiable des difficultés des entreprises

Le recours au mandataire *ad hoc*, les procédures d'alerte - alerte interne, alerte externe-, la conciliation.

II.- Le traitement judiciaire des difficultés des entreprises

Procédures de sauvegarde et de redressement judiciaire : ouverture de la procédure, période d'observation, les partenaires du débiteur, plans de sauvegarde et de redressement judiciaire.

Sauvegarde accélérée et financière accélérée.

Procédure de liquidation : jugement d'ouverture, plan de cession, réalisation des actifs, apurement du passif. Liquidation judiciaire simplifiée. Rétablissement professionnel.

III.- Sanctions et responsabilités

Sanctions civiles, professionnelles et pénales.

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

🌟 Valide le 19-02-2019

Code : DRA120

4 crédits

Responsabilité nationale :

EPN14 - Droit et immobilier /
Maria-béatriz SALGADO

Contact national :

EPN 14 Droit et immobilier

2 rue Conté

75003 Paris

droit-affaires@cnam.fr

Examen final organisé en deux parties. La première porte sur trois questions de cours à traiter en 30 minutes sans documents. La seconde est un cas pratique à faire en 90 minutes à l'aide du Code de commerce et du Code civil.

Bibliographie

Titre	Auteur(s)
Procédures collectives, éd. Dalloz	Ph. Pétel
Droit des entreprises en difficulté : la procédure de conciliation, les procédures collectives de sauvegarde, de redressement et liquidation judiciaire, éd. Litec	A. Jacquemont
Droit des entreprises en difficulté, éd. Dalloz	P-M. Le Corre
Procédures collectives: prévention et conciliation, sauvegarde, redressement, liquidation, éd. Delmas	A. Liénhard
Droit des entreprises en difficulté, éd. Bréal	M-B Salgado
Droit des entreprises en difficulté, éd. Montchrestien	C. Saint-Alary-Houin